



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

Réunion du : 06 Décembre 2023

à : 16h

Présidence : MME. Fatima BALSA

Présents : MME. Béatrice SIMON
MM. Jean-Paul MARCHAL, Didier DE MARI, Dominique DUMIOT

Assiste à la séance : M. Matthieu LEYMARIE, Responsable des Activités Sportives

☆☆☆☆☆☆☆☆

SITUATION DES MATCHS REPORTÉS AU 06.12.23

Matchs fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matchs reportés "Seniors" par compétition

	Orig. Date du match	Compét.	Tour Poulx	N° match	Match		Nouv. date match	Heure match
1	19-nov	CCVL	1/16	27595694	Blois Foot 41 (2)	Avoine O. Chinon C.	07-janv	14h
1	26-nov	Régional 1	U	26054052	FC St Pryvé St Hilaire (2)	Blois Foot 41 (2)	10-déc	14h30
1	12-nov	Régional 2	B	26083204	US Monnaie	FC Drouais (2)	10-déc	14h30
2	02-déc	Régional 2	B	26083214	US Portugaise Joué les Tours	US Mer	10-déc	14h30
1	03-déc	Régional 3	B	26086074	CA Montrichard	FC St Jean le Blanc (2)	10-déc	14h30

2 matchs reportés

Matchs fixés par la Commission.

DU : Date Ulérieure

Matchs reportés "Jeunes" par compétition

	Orig. Date du match	Compét.	Tour Poulx	N° match	Match		Nouv. date match	Heure match
1	18-nov	CCVL U18	1/16	27595647	FC St Pryvé St Hilaire	Blois Foot 41	06-janv	16h
2	18-nov	CCVL U18	1/16	27595649	FC Montlouis	FC Drouais	09-déc	16h30
3	18-nov	CCVL U18	1/16	27595650	Tours FC	CS Mainvilliers	06-janv	18h
4	18-nov	CCVL U18	1/16	27595652	Avoine O. Chinon C.	Loches AC	06-janv	18h
5	18-nov	CCVL U18	1/16	27595656	Bourges Foot 18	Gazélec Bourges	09-déc	18h
1	04-nov	U18 Régional 2	A	26066988	Av. St Amand Longpré	US Vendôme	09-déc	14h
2	04-nov	U18 Régional 2	B	26067204	Avoine O. Chinon C.	SO Romorantin	DU	15h
1	02-déc	U16 Régional 1	U	26060563	FC Drouais	USM Saran	13-janv	14h
2	02-déc	U16 Régional 1	U	26060565	FC St Pryvé St Hilaire	C'Chartres F.	09-déc	14h

2 matchs reportés

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ultimeure

Matches reportés "Féminins" par compétition

	Libre Date du match	Compet.	Tour Poule	N° match	Match		Nouv. date match	Heure match
1	10-déc	CCVL Féminine	T3	27595661	Blois Foot 41	Tours FC	14-janv	12h
2	10-déc	CCVL Féminine	T3	27595663	CJF Fleury les Aubrais	Ent. St Georges-Bailleau	14-janv	14h
3	10-déc	CCVL Féminine	T3	27595664	SMOC St Jean de Braye	La Berrichonne de Châteauroux	14-janv	14h
4	10-déc	CCVL Féminine	T3	27595667	AS Portugais de Bourges	Bourges Foot 18	07-janv	14h
1	04-nov	R1 Féminin	U	26068070	La Berrichonne de Châteauroux	CJF Fleury les Aubrais	09-déc	20h
1	12-nov	R2 Féminin	A	27101661	FC Rémois	Ent. St Georges-Bailleau	10-déc	10h30
1	11-nov	U18 R2 Féminin	U	27086151	Ent. Usvl/Log/Mar/Occ	ES Villebarou	27-janv	17h
2	11-nov	U18 R2 Féminin	U	27086155	FC Drouais	Ent. Cher Sologne F.	27-janv	14h
1	25-nov	U15 R1 Féminin	U	26069280	FC Drouais	FA St Symphorien Tours	09-déc	16h

2 matchs reportés

Matches fixés par la Commission.

DU : Date Ultimeure

Matches reportés "Futsal" par compétition

	Libre Date du match	Compet.	Tour Poule	N° match	Match		Nouv. date match	Heure match
1	11-nov	R1 Futsal	U	27269030	FC Châteauroux Métropole	Orléans Futsal (2)	06-janv	20h
2	25-nov	R1 Futsal	U	27269031	US Vendôme	FC Châteauroux Métropole	03-févr	20h30
3	09-déc	R1 Futsal	U	27269036	US Vendôme	Orléans Futsal (2)	13-janv	20h30

2 matchs reportés

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (juridique@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale ou régionale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

Le Président de la Commission
BALSA Fatima

Le Secrétaire de séance
MARCHAL Jean-Paul

PUBLIÉ LE 07.12.23